



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Soixante-sixième session**

Genève, 18-20 octobre 2023

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné
et les installations connexes :****Propositions d'amendement****Proposition de modification de l'annexe I de l'accord
européen sur les grandes lignes de transport international
combiné et les installations connexes****Soumis par le Danemark****I. Contexte**

1. Rappelant la proposition d'amendement faite par le Danemark lors de la soixante-cinquième session en octobre 2022 visant à mettre à jour les lignes et les installations danoises importantes pour le transport international combiné, telles qu'elles sont indiquées dans les annexes de l'Accord sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), le Danemark voudrait proposer une autre modification concernant l'une des lignes danoises restantes. Par cette proposition, le Danemark souhaite mettre à jour l'AGTC afin qu'il reflète la situation actuelle des transports.

2. En raison de l'adoption du règlement de l'UE sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport, également connu sous le nom de règlement RTE-T, la ligne danoise C-E 451 Nykøbing – Gedser (– Rostock) n'est plus utilisée en tant qu'itinéraire important pour le transport combiné et n'a par conséquent plus de liaison ferroviaire active. Le Danemark propose donc de supprimer la ligne C-E 451 de l'annexe I sous la rubrique (14) Danemark. Une fois cette proposition adoptée, Gedser deviendrait le point de départ de la ligne C-E 451.

II. Modifications proposées**Annexe I****Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné****(14) Danemark :**

Supprimer la ligne suivante :

C-E 451 Nykøbing – Gedser (– Rostock)

Parties contractantes concernées : Allemagne et Danemark.
